



Syndicat mixte à vocation scolaire de Mazangé (Siren : 254101728)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Mazangé
Arrondissement	Vendôme
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/05/1973
Date d'effet	26/05/1973

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	Mme Patrick CAPELLE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Mazangé
Numéro et libellé dans la voie	5, Route de Fortan
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41100 Mazangé
Téléphone	02 54 72 00 27
Fax	02 54 72 11 48
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 898
Densité moyenne	34,88

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Fortan (214100901)	284
41	Mazangé (214101313)	949

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
41	CC Vallées Loir et Braye (200040780)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel
- Etablissements scolaires <i>- le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires regroupée à Mazangé et Fortan afin d'assurer un enseignement de qualité, - l'organisation du service de ramassage scolaire, - la gestion de la cantine scolaire et de la garderie, - la mise en place et la gestion d'un contrat temps libre élaboré en partenariat avec la caisse d'allocations familiales, - l'acquisition, l'entretien et la gestion de l'ensemble du mobilier, matériel et fournitures scolaires nécessaires à l'exercice de ces compétences (les dépenses de fonctionnement et d'investissement se rapportant à la structure des bâtiments restent à la charge des communes membres).</i> A la carte : La compétence a été conservée par : Fortan, Mazangé
- Activités péri-scolaires <i>La communauté de communes Vallées Loir et Braye est substituée à la commune de Fortan, au sein du syndicat mixte, pour la compétence « création et gestion d'accueil de loisirs sans hébergement pour la mise en œuvre d'animations destinées aux enfants de 3 ans (révolus) à 11 ans », s'inscrivant dans la mise en place et la gestion d'un contrat temps libre élaboré en partenariat avec la caisse d'allocations familiales. Par voie de conséquence, le fonctionnement du syndicat mixte est dit à la carte. »</i> A la carte : La compétence a été conservée par : Communauté de communes des Coteaux de la Braye, Mazangé, CC Vallées Loir et Braye Par substitution
Aménagement de l'espace
- Transport scolaire

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)